

Olga à Paris

Pourquoi y-a-t-il si peu de réfugiés ukrainiens en France ?

Document de référence d'ESI
14 février 2023



[« Sauvez l'Ukraine » en France](#)

4,9 millions

A la suite de l'invasion brutale de leur pays par la Russie en février 2022, des millions de réfugiés ukrainiens ont quitté leurs terres. Fin décembre 2022, 4,9 millions d'entre eux avaient déjà demandé la protection temporaire dans l'Union européenne ou dans d'autres démocraties européennes.

Demandes de protection déposées par les réfugiés ukrainiens (24 janvier 2023)¹

Pays	Demandes	Pop (mil)	Pourcentage
Tchéquie	482,618	10.52	4.59
Pologne	1,563,386	37.65	4.15
Estonie	42,342	1.33	3.18
Lituanie	73,292	2.81	2.61
Lettonie	45,085	1.88	2.40
Chypre	20,603	0.9	2.28
Bulgarie	151,332	6.84	2.21
Slovaquie	107,004	5.43	1.97
Irlande	71,819	5.06	1.42
Allemagne	1,021,667	83.24	1.23
Luxembourg	6,756	0.65	1.05
Autriche	92,019	8.98	1.02
Suisse	78,467	8.74	0.90
Finlande	48,713	5.55	0.88
Norvège	37,971	5.43	0.70
Danemark	37,523	5.87	0.64
Islande	2,239	0.38	0.60
Roumanie	109,413	19.04	0.57
Belgique	65,979	11.63	0.57
Portugal	57,109	10.35	0.55
Croatie	20,377	3.88	0.53
Suède	51,029	10.45	0.49
Pays-Bas	85,210	17.59	0.48
Slovénie	8,659	2.11	0.41
Hongrie	33,603	9.69	0.35
Espagne	161,012	47.43	0.34
Malte	1,541	0.52	0.30
Italie	169,306	58.98	0.29
Royaume-Uni	157,300	67.03	0.23
Grèce	20,955	10.6	0.20
France	118,994	67.84	0.18
Total	4,943,323	528.4	0.94

¹ HCR, [Ukraine Refugee Situation Dashboard](#), consulté le 31 janvier 2023, Eurostat, [Population au 1^{er} janvier](#), décembre 2022.

Le 4 mars 2022, les ministres de l'intérieur des Etats membres l'UE ont activé la directive sur la protection temporaire, déclarant que « l'existence d'un afflux massif dans l'Union de personnes déplacées qui ont dû quitter l'Ukraine en raison d'un conflit armé est constatée. » En conséquence, les citoyens ukrainiens et les membres de leur famille pouvaient demander à bénéficier d'une protection temporaire sans procédure d'asile. Les Etats membres de l'UE s'engageaient, donc, à leur offrir le droit au séjour et le droit à l'accès au marché du travail, au logement, à l'aide sociale, à l'aide médicale ainsi qu'à toute autre aide, mais aussi, aux « moyens de subsistance ». ²

Il s'agissait là de trouver une réponse rapide devant la plus grande crise des réfugiés que l'Europe ait connue depuis les années 1940. Les Etats membres de l'UE ont, chacun, adopté une législation nationale pour accorder cette protection temporaire aux réfugiés ukrainiens. Le Danemark, l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse, bien qu'ils ne soient pas tenus de suivre l'exemple des Etats membres de l'UE, ont mis en place un dispositif similaire. ³

La protection temporaire était initialement accordée pour une année. ⁴ Le 10 octobre 2022, Ylva Johansson, commissaire européenne chargée des affaires intérieures, a annoncé, à l'issue d'une réunion du Conseil « Justice et affaires intérieures », que « la directive sur la protection temporaire restera en vigueur au moins jusqu'en mars 2024. » ⁵

Les pays où les Ukrainiens ont demandé la protection temporaire

Depuis début mars 2022, près de 5 millions de réfugiés ukrainiens ont demandé la protection temporaire. La Tchéquie et la Pologne ont reçu le plus grand nombre de demandes par habitant : plus de 4 pour cent de leur population. Six autres pays ont reçu un nombre s'élevant à 2 pour cent ou plus.

Ces huit pays ont, donc, reçu 2,5 millions de demandes. Ces chiffres sont remarquables : il y a plus d'Ukrainiens qui ont demandé la protection en Tchéquie (11 millions d'habitants) qu'en France, en Italie et en Espagne, tous les trois pays réunis (174 millions d'habitants).

2 pour cent et plus – Les Ukrainiens et la protection temporaire (24 janvier 2023) ⁶

Pays	Applications	Pop (mil)	Pourcentage
Tchéquie	482,618	10.5	4.6
Pologne	1,563,386	37.7	4.2
Estonie	42,342	1.3	3.2
Lituanie	73,292	2.8	2.6
Lettonie	45,085	1.9	2.4
Chypre	20,603	0.9	2.3

² Commission européenne, [Communiqué de presse - Ukraine : La Commission propose une protection temporaire pour les personnes fuyant la guerre en Ukraine et des lignes directrices pour les contrôles aux frontières](#), 2 mars 2022.

³ Agence européenne pour l'asile, [Situational update no 15 : EU+ countries continue to address protection needs of displaced persons from Ukraine](#), 21 avril 2022.

⁴ Conseil de l'Union européenne, [Décision d'exécution \(UE\) 2022/382 du Conseil](#), 4 mars 2022, point (21).

⁵ Délégation de l'Union européenne en Ukraine, [Press remarks by Commissioners Johansson and Schmit on the launch of the EU Talent Pool and strengthened support to provide certainty for those fleeing Russia's war of aggression against Ukraine](#), 10 octobre 2022.

⁶ HCR, [Ukraine Refugee Situation Dashboard](#), consulté le 31 janvier 2023, Eurostat, [Population au 1^{er} janvier](#), décembre 2022.

Bulgarie	151,332	6.8	2.2
Slovaquie	107,004	5.4	2.0
Total	2,485,662	67.3	

Entre 1 et 2 pour cent – Les Ukrainiens et la protection temporaire (24 janvier 2023)⁷

Pays	Applications	Pop (mil)	Pourcentage
Irlande	71,819	5.06	1.4
Allemagne	1,021,667	83.24	1.2
Luxembourg	6,756	0.65	1.1
Autriche	92,019	8.98	1.0
Total	1,192,261	97.93	

1,2 million de demandes ont été soumises dans quatre pays : l'Irlande, l'Allemagne, le Luxembourg et l'Autriche. Ces quatre pays ont reçu un nombre équivalant à 1 à 2 pour cent de leur population.

Moins de 1 pour cent – Les Ukrainiens et la protection temporaire (24 janvier 2023)⁸

Pays	Applications	Pop (mil)	Pourcentage
Suisse	78,467	8.7	0.9
Finlande	48,713	5.6	0.9
Norvège	37,971	5.4	0.7
Danemark	37,523	5.9	0.6
Islande	2,239	0.4	0.6
Roumanie	109,413	19.0	0.6
Belgique	65,979	11.6	0.6
Portugal	57,109	10.4	0.6
Croatie	20,377	3.9	0.5
Suède	51,029	10.5	0.5
Pays-Bas	85,210	17.6	0.5
Slovénie	8,659	2.1	0.4
Hongrie	33,603	9.7	0.4
Espagne	161,012	47.4	0.3
Malte	1,541	0.5	0.3
Italie	169,306	59.0	0.3
Royaume-Uni	157,300	67.0	0.2
Grèce	20,955	10.6	0.2
France	118,994	67.8	0.2
Total	1,265,400	363.1	

⁷ UNCHR, [Ukraine Refugee Situation Dashboard](#), consulté le 31 janvier 2023, Eurostat, [Population au 1^{er} janvier](#), décembre 2022.

⁸ UNCHR, [Ukraine Refugee Situation Dashboard](#), consulté le 31 janvier 2023, Eurostat, [Population au 1^{er} janvier](#), décembre 2022.

Plus d'Ukrainiens ont demandé la protection en Bulgarie (7 millions d'habitants) qu'en France (68 millions d'habitants).

Comment expliquer cette répartition inégale des demandes de protection temporaire ?

Une première réponse évidente, c'est la proximité géographique. De nombreux Ukrainiens préfèrent rester près de leur pays. Le nombre d'Ukrainiens vivant en Pologne et en Slovaquie est à lui seul de l'ordre d'1,7 million. Cela représente plus d'un tiers du nombre total de demandes de protection temporaire.

La proximité compte, mais elle ne suffit pas à expliquer cette répartition inégale. Deux voisins de l'Ukraine - la Hongrie et la Roumanie - ont reçu beaucoup moins de demandes : La Hongrie (avec une population de 10 millions d'habitants) en a reçu moins que la Lettonie (avec une population de 2 millions d'habitants).

Les destinations choisies par les Ukrainiens en Europe, 24 janvier 2023 (ESI)



Le deuxième facteur c'est la langue. Celle-ci a manifestement son importance. On parle une langue slave dans quatre des huit premières destinations : la Tchéquie, la Pologne, la Bulgarie et la Slovaquie. Par ailleurs, trois autres pays (les Etats baltes) comptent un nombre important

de russophones.⁹ Ces sept pays totalisent 2,5 millions de demandes, soit un nombre plus élevé que la moitié du nombre total. La seule exception parmi les huit premières destinations est Chypre.

La géographie et la langue constituent des paramètres incontournables. Un troisième élément, cependant, a trait aux décisions politiques : le soutien offert aux réfugiés ukrainiens et aux ménages privés qui sont prêts à les accueillir. C'est ce troisième point qui explique certains chiffres particulièrement frappants. Et c'est également sur ce point que les décideurs politiques peuvent avoir une influence.

Olga et l'option française

Imaginez une mère ukrainienne et son fils de 13 ans, qui traversent la frontière de l'UE, cet hiver, afin de demander la protection temporaire. Appelons-les Olga et Serhii. Le mari d'Olga est resté au pays, comme la plupart des Ukrainiens. Sa famille n'a aucune connaissance dans l'UE et a dépensé la plupart de ses économies au cours des douze derniers mois de guerre. Comme beaucoup d'Ukrainiens, Olga parle ukrainien, russe et un peu anglais.

Où Olga peut-elle donc aller ? Elle apprend que la Pologne et la Tchéquie, bien qu'elles aient accueilli nombre de ses compatriotes, ont du mal à en accueillir davantage. Elle lit qu'en Allemagne, certains Ukrainiens sont logés dans d'anciens aéroports. Elle croit savoir qu'en Autriche, des tentes ont été montées pour accueillir les réfugiés. Elle entend dire que l'Irlande est très accueillante, mais qu'il y a de sérieux problèmes d'hébergement pour les réfugiés ukrainiens récemment arrivés dans ce pays.

Puis Olga lit un article sur la France et le président français qui a dernièrement accepté de livrer des chars légers à l'Ukraine. C'est la première fois que des chars de conception occidentale sont fournis aux forces armées ukrainiennes.¹⁰ Au début du mois de janvier, le président ukrainien a annoncé dans un tweet, qu'il s'est

« ... mis d'accord avec Emmanuel Macron sur la poursuite de la coopération pour renforcer de manière significative la défense aérienne et les autres capacités de défense de l'Ukraine... Merci l'ami ! Votre leadership rend notre victoire encore plus proche. »¹¹

Olga apprend également que la France figure parmi les pays d'Europe où le nombre de réfugiés ukrainiens par habitant est le plus faible. Serait-ce un bon endroit pour trouver une protection pour quelques mois ? Comment le savoir ?

Olga tape « Україна біженці Франція » (Ukraine réfugiés France) sur *Google*. Cela la conduit à un site du gouvernement français, en langue ukrainienne, qui promet de fournir « toutes les informations utiles à destination des déplacés d'Ukraine :

<https://www.gouvernement.fr/info-ukraine/accueil-des-refugies-version-ukrainienne>¹²

Le texte commence :

⁹ « En Lituanie, les russophones représentent 15 pour cent de l'ensemble de la population ; en Lettonie, 34 pour cent ; et en Estonie, ce chiffre pourrait atteindre les 30 pour cent. » Agnia Grigas, « [Compatriot Games : Les minorités russophones dans les Etats baltes](#) », *Revue de politique mondiale*, 21 octobre 2014.

¹⁰ France24, « [Macron promet les 'premiers chars occidentaux' pour l'Ukraine](#) », 4 janvier 2023.

¹¹ Wolodymyr Selenskyj, [Twitter](#), 4 janvier 2023.

¹² Gouvernement français, [біженці](#) (réfugiés), consulté le 31 janvier 2023 (en français : [La crise en Ukraine - Accueil des réfugiés](#)).

« Vous arrivez d'Ukraine, soyez les bienvenus en France.

La population française, l'Etat, les collectivités locales, ainsi que les associations, sont totalement mobilisés pour vous accueillir et vous soutenir.

Ce portail a pour objectif de vous donner les informations indispensables pour votre séjour sur le territoire français et pour accéder à vos droits. »

Il poursuit :

« Vous arrivez en France et vous cherchez un point d'accueil. Rendez-vous auprès de la préfecture la plus proche, ou dans l'un des centres de premier accueil répartis sur le territoire, qui sont ouverts pour vous recevoir :

<https://parrainage.refugies.info/ukraine/index.html>

La préfecture est l'autorité chargée par l'Etat français d'organiser l'accueil, l'enregistrement officiel, l'accès aux droits et l'hébergement dans les territoires. C'est donc en préfecture que vous devez effectuer toutes vos démarches administratives. »

L'hyperlien la renvoie à une carte de France avec les bureaux des préfectures :



Elle vérifie les liens sur la carte autour de Paris.

La préfecture de Nanterre : le lien renvoie à un site uniquement en français.

La préfecture de Bobigny : le lien ne conduit nulle part.

La préfecture de Créteil : le lien renvoie à un autre site uniquement en français. Cependant, là, il y a une section avec un drapeau ukrainien, qui renvoie à un autre site (à nouveau uniquement en français) <https://www.val-de-marne.gouv.fr/Actualites/Situation-en-Ukraine/Situation-en-Ukraine-accueil-des-deplaces-ukrains>

Sur le site en question, Olga voit cela:

« Toutes les informations à destination des ressortissants Ukrainiens souhaitant accéder au territoire français et/ou y séjourner sont accessibles aux liens suivants [\[FR\]](#) [\[EN\]](#) [\[UK\]](#)

Retrouvez l'ensemble des informations sur la situation en Ukraine [sur le site du ministère de l'Intérieur](#) .

Livret d'accueil en France pour les déplacés d'Ukraine :

> **Livret d'accueil-MI - V2 - format : PDF**  - 2,14 Mo »

Olga clique d'abord sur les boutons [EN] et [UK] : ils ne mènent nulle part. Puis, elle clique sur le lien : « [sur le site du ministère de l'Intérieur](#) ». Elle accède ainsi à un site consacré à la situation en Ukraine. Là encore, le site est uniquement en français :

<https://www.interieur.gouv.fr/actualites/dossiers/situation-en-ukraine>

Celui-ci inclut même les informations de la présidence française du Conseil européen (terminée en juin 2022).

Avec l'aide de *Google translate*, Olga repère un lien vers un « Livret d'accueil en France pour les personnes déplacées d'Ukraine ». Elle clique dessus et ouvre le PDF. Elle accède à un livret de 56 pages, en français et en ukrainien, qui promet de fournir des réponses à ses questions. Enfin, elle y est !




Avant de lire le livret, Olga retourne sur le site de la préfecture de Créteil, où elle trouve un lien vers un autre PDF. Sur le site, elle voit ceci :

« Vous êtes Ukrainien



Vous arrivez dans le Val de Marne :

> Accueil déplacés Ukrainiens - informations - Val de Marne - FR-UK - vdef - format : PDF  - 0,19 Mo »

Bien que le texte menant à ce PDF soit entièrement en français, Olga devine, à juste titre, que cela pourrait être utile. Le lien PDF la dirige vers une note d'information de deux pages, la première en français et la seconde en ukrainien, destinée spécifiquement aux Ukrainiens qui arrivent à la préfecture de Créteil. Olga lit :

[ACCUEIL EN FRANCE POUR LES DÉPLACÉS D'UKRAINE](#)

Vous arrivez dans le Val de Marne

Le texte est court. Il ne fournit que des informations bien élémentaires :

- une adresse de point accueil (et une adresse électronique de la Croix-Rouge française)
- l'adresse de la préfecture pour la demande de protection temporaire

Cependant, pour mieux comprendre ce qui attend un réfugié ukrainien en France, au-delà du premier accueil, c'est-à-dire, pour comprendre si c'est une bonne idée d'aller en France en premier lieu, Olga se retourne vers la brochure bilingue. Elle lit le résumé et la table des matières :

[LIVRET D'ACCUEIL EN FRANCE POUR LES DEPLACES D'UKRAINE](#)¹³

Vous arrivez d'Ukraine
 Demander une protection temporaire en France
 Retrouver sa famille
 Appel à témoin
 Enquête européenne
 Allocation
 Banque
 Logement
 Santé
 Vous venez d'une zone de guerre ?
 Covid-19
 Handicap / perte d'autonomie
 Travail
 Transports
 Permis de conduire

¹³ Gouvernement français, [Livret d'accueil en France pour les déplacés d'Ukraine](#), Version 2, avril 2022.

Enfance / scolarité
 Etudiants
 Formation à la langue française
 Culture
 Animaux de compagnie
 Messages de prévention
 Liens / contacts utiles
 Mots du quotidien

Au début du livret, elle trouve un lien vers un autre site du gouvernement français en ukrainien : Ласкаво просимо до Франції, qui signifie [Bienvenue en France](#). Cependant, les informations qu'elle trouve sur ce site sont les mêmes que celles qui sont dans le livret. Elle décide de revenir sur ce dernier. Voici ce qu'elle apprend en le lisant :

- Olga et son fils remplissent les conditions pour demander la protection temporaire.
- Les institutions françaises sont intéressées par des preuves relatives aux crimes de guerre commis en Ukraine. Cependant, il n'y a pas d'information ou de lien pour savoir vers qui se tourner pour les présenter.
- Il y a *bel et bien* un lien vers une enquête de l'Agence de l'Union européenne pour l'asile, à remplir en ligne : https://tellusyourstorysurvey.eu/index_lp.php.
- Sous la rubrique « Allocations » en France, il n'y a qu'*un* seul paragraphe (et celui-ci ne contient aucun lien :

« La délivrance de l'APS « protection temporaire » vous permettra de bénéficier d'une aide financière, dont *le montant sera calculé en fonction de votre composition familiale et de vos ressources financières*. Elle prend la forme d'une carte ADA qui vous permettra d'effectuer des paiements par carte... Un rendez-vous auprès de l'Office français de l'immigration vous sera donné par la préfecture afin de la retirer. »

Aucune explication concernant le montant de l'aide auquel elle a droit avec son fils. Aucune explication relative à la carte ADA. Olga se dit qu'elle se renseignera plus tard sur ce point et continue à lire :

- Informations sur l'ouverture d'un compte bancaire :
 - « Pour ouvrir un compte bancaire, vous devez vous rendre dans la banque de votre choix. Au guichet, vous devrez remplir un formulaire de demande d'ouverture de compte... »
- Il y a aussi une rubrique « logement », mais les renseignements fournis laissent Olga perplexe :
 - « Etape 1 : centre de premier accueil d'urgence à l'arrivée
 - Hébergement d'une à deux nuits à l'arrivée en France, y compris pour les personnes en transit, à proximité des principaux points d'arrivée (gares, aéroports...)
 - Type d'hébergement : hôtel, gymnase etc.
 - Prise en charge humanitaire d'urgence.

Etape 2 : hébergement ad hoc des bénéficiaires de la protection temporaire

- Hébergement transitoire, jusqu'à plusieurs mois...
- Type d'hébergement : lieu d'hébergement collectif (centre de vacances par exemple).
- Accompagnement social par une association, dans le cadre d'une convention avec l'Etat.

Etape 3 : accès au logement

- Logement d'une durée minimale de trois mois, permettant l'insertion des personnes dans leur nouvel environnement.
- ... L'hébergement citoyen [privé], sous une forme encadrée, sera éventuellement mobilisé en appoint.
- Intermédiation locative par des associations conventionnées, dans le parc social comme dans le parc privé.
- Accompagnement social par une association. »

Aucune information sur le coût du loyer ou sur les aides au logement. Aucun lien y afférant.

- Informations sur la santé : Les réfugiés ukrainiens titulaires d'une autorisation provisoire de séjour bénéficient d'une prise en charge intégrale de leurs frais de santé.
- Informations sur l'emploi : L'autorisation provisoire de séjour d'Olga lui permet de travailler en France.
- Informations sur la scolarité de son fils et sur les cours de langue pour elle :

« Plusieurs offres de formation en ligne pour apprendre le français et mieux connaître les valeurs et le fonctionnement de la société française sont disponibles gratuitement. Pour en savoir plus, rendez-vous sur : <https://www.interieur.gouv.fr/actualites/dossiers/situation-en-ukraine/offre-de-formation-en-ligne-pour-apprendre-francais-et> »

L'hyperlien la renvoie à la page d'accueil relatif à la « formation en ligne pour apprendre le français et mieux connaître les valeurs et le fonctionnement de la société française. »

- Informations sur la « culture » :

« Retrouvez sur le site du ministère de la Culture toutes les actions culturelles organisées sur le territoire national en faveur de l'Ukraine. <https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Aides-demarches-et-subsidations/Dispositifs-specifiques/Ukraine-le-monde-de-la-culture-se-mobilise> »

Cela renvoie, une fois de plus, à un site uniquement en français.

Après la lecture de l'ensemble de la brochure, Olga ne sait ni *comment* elle pourrait vivre en France ni quel type d'aide sociale elle et son fils pourraient toucher. Elle ne sait pas non plus comment elle pourrait louer un logement. De surplus, certaines sections qui font partie de la brochure l'abasourdissent.

L'une d'entre s'étalent sur huit pages et s'intitule « Vous venez d'une zone de guerre – Quels sont les effets de la guerre sur moi et mon entourage ? »¹⁴ Olga apprend :

« Des réactions émotionnelles intenses sont habituelles. Le stress et l'angoisse vécus peuvent provoquer des manifestations inhabituelles :



Olga bénéficie de huit conseils sous la rubrique « prévenir, apaiser » :

- « prévenir vos proches »
- « bien s'alimenter et s'hydrater »
- « protéger son sommeil »
- « favoriser des routines rassurantes, l'entraide et la solidarité »
- « éviter le contact prolongé avec les médias ou les réseaux sociaux »
- « éviter les substances nocives » (la prise d'alcool et de drogues)
- « Préférer un professionnel de la santé à l'automédication »
- « Consulter des professionnels spécialisés si besoin »



5. Éviter le contact prolongé avec les médias ou les réseaux sociaux

Les médias ou réseaux sociaux peuvent montrer des images, donner des informations difficiles à supporter. Tenez-vous informé brièvement de la situation (par ex. 1-2 fois par jour) et limitez le temps passé sur les écrans.



6. Éviter les substances nocives

La prise d'alcool et de drogues est extrêmement nocive et peut renforcer les symptômes.

Conseil : éviter les médias sociaux et l'alcool

La brochure propose, également, « 200 phrases, questions et expressions utiles traduites du français en ukrainien. » Il s'agit notamment des éléments suivants :

- « Je m'appelle Henri Goursau ; quel est ton/votre nom ? »
- « Je suis Français. »
- « Pourriez-vous m'indiquer l'hôtel Marriott ? »
- « Y a-t-il une visite guidée ? »

Enfin, à la page 50, Olga trouve une liste de « liens/contacts utiles ». Au premier rang se trouve le numéro de téléphone et le lien du « Comité de coordination d'aide à l'Ukraine ».

¹⁴ Gouvernement français, [Livret d'accueil en France pour les déplacés d'Ukraine](#), Version 2, avril 2022, pages 18-25.

Olga appelle le Comité trois fois, à des heures différentes. Personne ne répond. Le lien la renvoie au site Internet de l'ambassade d'Ukraine à Paris.¹⁵

Bien sûr, tout serait beaucoup plus facile si Olga parlait français ou comprenait comment l'Etat-providence français fonctionne. Elle pourrait alors consulter le site Internet du service public français : www.service-public.fr.

Après la lecture du livret, il est évidemment beaucoup plus probable qu'Olga tente de contacter quelques Ukrainiens déjà en France via les réseaux sociaux. Il existe différents groupes qui relient les réfugiés ukrainiens en France.¹⁶

Dans ces deux cas, elle pourrait en savoir plus sur l'une des questions les plus importantes pour elle : aura-t-elle les moyens pour vivre en France, avec son fils ?

Elle pourrait ainsi apprendre qu'en tant que bénéficiaires de protection temporaire, les Ukrainiens ne sont pas dans la même situation que les réfugiés reconnus en France. Cela signifie qu'Olga recevrait beaucoup moins de soutien social qu'un Syrien ou Afghan ayant le statut de réfugié.

En effet, Olga et son fils recevraient 306 euros d'aide sociale en France. Pour une personne seule, l'allocation est de 204 euros par mois (6,80 euros/jour), pour deux personnes, elle est de 306 euros par mois (10,20 euro/jour).¹⁷

Olga pourrait également demander un montant additionnel de 222 euros, si elle n'a pas accès à un logement gratuit, à quelque titre que ce soit.¹⁸ Cette somme est fournie par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII).¹⁹

France : Aide sociale par mois

Allocations	EUR
Mère	204.00
Enfant	102.00
Sous-total	306.00
Logement	222.00
Total	528.00

Bien entendu, Olga va probablement tenter de travailler en France. Elle pourrait gagner jusqu'à 1,024.80 euros par mois sans perdre son droit aux aides sociales.²⁰ Mais comme elle ne parle pas encore le français, elle ne peut être certaine de trouver un emploi. Il lui faudra probablement

¹⁵ Ambassade d'Ukraine à Paris, [J'ai besoin d'aide](#), consulté le 31 janvier 2023.

¹⁶ Par exemple : <https://www.facebook.com/groups/831486084320961>.

¹⁷ Article [D553-8,9,10](#) du CESEDA et [Annexe 8](#) en vigueur au 1^{er} mai 2021.

¹⁸ Selon l'article [D553-10](#) du CESEDA et l'[annexe 8](#) en vigueur au 1^{er} mai 2021, « un montant journalier additionnel de 7,40 euros est versé en application des dispositions des articles D553-8 et D553-9 à chaque demandeur d'asile adulte ayant accepté l'offre de prise en charge, qui a manifesté un besoin d'hébergement et n'a pas accès gratuitement à un hébergement ou un logement à quelque titre que ce soit. »

¹⁹ Service public, [En quoi consiste l'allocation pour demandeur d'asile \(ADA\) ?](#) 21 avril 2021.

²⁰ Cela correspond au *revenu de solidarité active* (RSA) qui assure un niveau de revenu minimum aux personnes sans ressources. Le RSA varie en fonction de la composition du foyer. Service public, [En quoi consiste l'allocation pour demandeur d'asile \(ADA\)](#), 21 avril 2021.

un bon bout de temps pour y parvenir. En attendant, elle dépendrait de l'aide sociale. Le loyer moyen au mètre carré en France se situe entre 14 et 35 euros. Si elle trouve un logement à 20 euros le mètre carré, elle pourrait louer une chambre de 11 m². Et cela, si jamais elle a la chance d'en trouver une.

Olga apprend par ses amis qu'un projet pilote est lancé par le gouvernement français vers la fin de 2022, offrant aux ménages privés accueillant des réfugiés d'Ukraine, un soutien de 150 euros par mois.²¹ A ce jour, il n'est pas encore décidé si ce soutien sera maintenu en 2023.

Puis, Olga parle à des réfugiés ukrainiens en Allemagne. Le contraste est saisissant. En Allemagne, apprend-elle, elle recevrait, avec son fils Serhii, une aide sociale de 850 euros par mois.²² A cela s'ajouteraient une aide au logement et une aide au chauffage, allant jusqu'à 740 euros par mois si elle loue un appartement de 65 m² (y compris 122 euros de frais de chauffage, soit le montant maximum ; cela dépend, toutefois, du système de chauffage).²³

Allemagne : Aide sociale par mois

Allocations	EUR
Mère	502.00
Enfant	348.00
Sous-total	850.00
Logement	618.54
Chauffage	122.20
Total	1,590.74

C'est trois fois le montant qu'elle recevrait en France.

Quelle est la probabilité qu'Olga - et d'autres Ukrainiens qui pourraient arriver dans l'Union européenne au cours des prochains mois - prenne un train pour la France, plutôt que de rester quelque part sur la rive est du Rhin ? Nous savons que c'est peu probable.

De juillet 2022 à fin janvier 2023, le nombre d'Ukrainiens ayant demandé la protection temporaire en France est passé de 92,000 à 119,000. Pendant la même période, en Allemagne, ce nombre est passé de 670,000 à 1,022,000.²⁴

En six mois, 27,000 réfugiés ukrainiens sont arrivés en France et 352,000 en Allemagne.

PS : Pour en savoir plus sur la proposition d'ESI concernant le versement des paiements de « remerciement aux ménages privés » dans toute l'UE, y compris en France, en vue de soutenir l'empathie chez les particuliers afin de renforcer la solidarité européenne, consulter : <https://www.esiweb.org/proposals/thank-you-payments-hosting-ukrainian-families>.

²¹ Ministère de la transition écologique et de la cohésion territoriale de la République française, [Aide financière pour l'hébergement citoyen des déplacés d'Ukraine](#), 5 octobre 2022 ; *Le Monde*, « Réfugiés ukrainiens en France : l'Etat va verser 150 euros par mois aux familles d'accueil », 5 octobre 2022.

²² *Jobcenter Berlin*, « [Regelsätze Bürgergeld, gültig seit 1.1.2023](#) », consulté le 9 février 2023.

²³ Senatsverwaltung für Integration, Arbeit, und Soziales, « [Übernahme von Miet- und Heizkosten - Informationen für Ukraine-Geflüchtete](#) », consulté le 9 février 2023. Deux personnes louent un appartement de 65 m². Elles reçoivent 515.45 euros plus 20 pour cent de supplément pour les sans-abri, soit 618.54 euros au total. S'y ajoutent les frais de chauffage, qui peuvent atteindre 122.20 euros, en fonction du système de chauffage et de la taille de l'immeuble où se trouve l'appartement.

²⁴ HCR, [Ukraine Refugee Situation Dashboard](#), consulté le 30 juillet et le 31 janvier 2023.